

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 21 décembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet :**Dépôt du dossier de candidature pour le renouvellement d'agrément de la « Prestation de Service Jeunes » - dite PS Jeune pour l'année 2024**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

Absents excusés : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absent représenté : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSAID (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Albachir EL KHALFI

La Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes) est une aide au fonctionnement octroyée par la CAF, permettant de financer un poste d'animateur qualifié pour accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets. Elle s'appuie sur un cahier des charges national définissant les critères d'attribution. La commune de Remoulins, agréée pour l'année 2023, sollicite le renouvellement du dispositif pour l'année 2024.

Considérant que la politique d'action sociale familiale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions,

Considérant que la PS Jeunes est versée au titre d'un co-financement de poste d'animateur qui intervient quotidiennement auprès des jeunes,

Considérant que les objectifs poursuivis dans le cadre de ce co-financement sont les suivants :

- Intégrer le projet Ps jeunes au sein de la politique jeunesse du territoire,
- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre d'avantage d'autonomie,
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions « hors les murs »,
- Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes en s'inscrivant dans le dispositif Promeneur du Net,
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets et dans leur engagement citoyen,
- Porter le projet jeunesse de la commune dans une dynamique partenariale,

Considérant la nécessité de reconduire le dispositif en demandant l'agrément de la CAF du Gard pour l'année 2024.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de renouvellement d'agrément,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à signer la convention d'objectifs CAF et de financement donnant droit à cette subvention et tout document s'y rapportant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « les Francas du Gard » pour le recrutement d'un animateur dédié au dispositif PS jeune porté par la commune de Remoulins,
- **ACCEPTTE** la subvention versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Gard,
- **RAPPELLE** que la recette sera inscrite au chapitre 74 – Dotations et participations, article 7478,
- **RAPPELLE** que la dépense est inscrite au chapitre 012 - Charges de personnel, article 6411.

Le secrétaire de séance,
Albachir EL KHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

